

Public :

Toute personne souhaitant maîtriser la rédaction des conventions.

Prérequis :

Aucun.

Durée :

1 jour (7 heures)

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

Connaître les règles de rédaction des conventions.

Savoir évaluer les responsabilités juridiques afférentes aux conventions.

Programme :

Explication à partir de la rédaction d'une convention d'objectifs avec une association

- Connaître les bases juridiques et financières des relations entre collectivités locales et associations.
- Détermination des objectifs à atteindre
- Définition des engagements respectifs
- Conditions de versement des subventions ou toutes autres aides directes
- Mesurer les risques de contentieux ou de conflit d'intérêt

Analyse des conventions transmises en amont par les participants

- Analyse des dispositions de fond et de forme des conventions
- Correction d'actes conventionnels soumis par les stagiaires
- Mises en situation rédactionnelle et échanges de pratiques professionnelles.

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Partage d'expérience.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.